



Incitation à l'endettement

Par **jambost**, le **14/10/2015** à **10:05**

Bonjour suite a 2 prêts immobilier de 7300€ et 39600€ le premier prêt je lai contracté par moi même avec des mensualités de 134 € etant au rmi en 2007 quelques mois plus tard alors que je me trouvais dans le hall de l'agence mon conseiller est venu me demander si le prêt de 7300 € etait suffisant pour faire mes travaux de rénovation dans ma maison que j'ai acheté en 2000 alors pour plaisanté je lui ai répondu que si il me donnait 40000 € de plus je pourrais finir mes travaux il m'a répondu ça m'étonnerais q'on vous l'accorde .puis il est parti quelques jours plus tard me retrouvant a l'agence alors que je ne lui est rien demandé il est revenu m'annoncé q'il m'octroyé un crédit de 39600€ a partir de ce momment je me suis laissé abuser ne pouvant rembourser des mensualités totale de 434 € je me suis retrouvé poursuivi en justice ou j'ai perdu tous mes proces et On va me saisir ma maison car au momment de l'octroi du prêt il m'a fait signer un papier que je louai ma maison 1033€ par mois et que donc je pouvais rembourser les credits mais les 1033€ correspondait en fait à520€ de location + la caution et les charges locatives j.ai été mal défendu par mon avocat que je ne parviens plus à joindre voila ma situation .j ai rendez vous avec un juge de l'orientation le 19 novembre suite à la saisie de ma maison cordialement

Par **Visiteur**, le **14/10/2015** à **13:35**

Bonjour,
et donc ? la question est ?... Pour faire simple; vous avez contracté un pret, vous ne le remboursez pas, votre créancier le réclame; normal !? Après, le banquier, l'avocat... on t'a reconnu Caliméro !!